Communiqué de presse
Paris, le 23 avril 2015

REACTION D'ECO-EMBALLAGES À LA COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION UFC-QUE CHOISIR SUR LA GESTION DES DECHETS

Eco-Emballages déplore la somme d'inexactitudes et d'amalgames véhiculés par l'association UFC-Que Choisir, à commencer par l'agrégation de chiffres laissant à penser que seul un quart des déchets d'emballages ménagers serait actuellement recyclé en France. Aujourd'hui le taux de recyclage des emballages ménagers est de 67%.

A l'heure où son plan de relance du recyclage d'un montant de 90 millions d'euros vient d'être accepté par les pouvoirs publics et salué par l'ensemble des membres de la Commission consultative d'agrément, Eco-Emballages s'étonne de la communication de l'association UFC-Que choisir et regrette de ne pas avoir été consulté sur les données que cette dernière avance.

Eco-Emballages constate les progrès réalisés au cours des 20 dernières années en matière de collecte et de recyclage des déchets d'emballages ménagers, grâce à la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP), à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et aux importants moyens financiers déployés par les entreprises : depuis la création d'Eco-Emballages, près de 7 milliards d'euros ont été investis pour financer le dispositif de tri et de recyclage en France.

En 2013, Eco-Emballages a versé 560 millions d'euros aux collectivités locales pour les tonnes recyclées. Le taux de couverture des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé atteint ainsi 78%.

Dans un rapport remis le 27 décembre 2013, la Cour des Comptes soulignait ainsi la pertinence du dispositif et l'efficacité des entreprises de la grande consommation et de la distribution pour prendre en charge la responsabilité de la fin de vie des emballages afin d'en développer le recyclage et d'en limiter les impacts environnementaux dans le cadre de la REP.

Eco-Emballages n'est pas moins conscient des progrès qu'il reste à accomplir pour atteindre l'objectif de 75 % de taux de recyclage. La Cour des Comptes, comme nombre d'acteurs, a dressé le constat d'une décorrélation croissante entre les soutiens versés aux collectivités et les tonnes collectées (+34% de soutiens entre 2010 et 2012 pour une progression de 3 points seulement du taux de recyclage sur la même période). La Cour a par ailleurs alerté sur la disparité des coûts sur le territoire (de 45 à 165 €/T de verre, de 300 à 690 €/T pour les emballages légers) et l'hétérogénéité des performances de tri d'une région à une autre : de 1 à 4,5 (de 15 kg/an/hab jusqu'à 68 kg/an/hab).

S'agissant de la collecte, contrairement à ce qui est avancé par UFC-Que Choisir, 81% des collectivités utilisent un bac jaune et tous les efforts sont entrepris pour aller vers plus d'harmonisation sur le territoire tout en aidant les collectivités à maîtriser leurs coûts.

Face à ces enjeux, Eco-Emballages a proposé un plan de relance du recyclage qui a été adopté à l'unanimité -moins un- par la Commission consultative d'agrément en décembre dernier. Doté d'un budget de 90 millions d'euros sur 2 ans, ce plan a pour objectif d'améliorer l'efficacité du tri et du recyclage. Mené en concertation avec l'ensemble des acteurs, le plan comporte deux sujets majeurs, le développement du recyclage des plastiques et l'amélioration de la collecte, ainsi que deux volets complémentaires sur une meilleure connaissance des coûts et sur la communication de proximité auprès des consommateurs.

Sur ce dernier point, Eco-Emballages tient à rappeler qu'elle a d'ores et déjà fait évoluer le Point Vert vers la signalétique Info-Tri Point Vert, pour simplifier le geste de tri des consommateurs en permettant d'afficher les consignes de tri directement sur les emballages. A date, près de 25 milliards d'emballages sont porteurs de cette consigne.

A propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers mis en place dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Entreprise privée, agréée par l'Etat, Eco-Emballages a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de permettre aux entreprises adhérentes d'assurer leur obligation liée à la REP et de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif à un coût optimisé. Le Point Vert est à ce titre une garantie pour le citoyen de l'engagement des entreprises pour limiter l'impact environnemental des emballages. Aujourd'hui, grâce au geste quotidien de millions de Français, 67% des emballages ménagers sont recyclés en France. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage, Eco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs –entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage. www.ecoemballages.fr

Contacts Presse :

Olivia Retali
olivia.retali@ecoemballages.fr
01 81 69 05 83

Thierry Heems
06 10 34 09 78
thierry.heems@elanedelman.fr